



Fédération Syndicale Unitaire 95

Déclaration liminaire de la FSU au CTSD du 30 janvier 2015

Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Val d'Oise,

Comme prévu mardi dernier, vous avez décidé de ne pas respecter les représentants du personnels et de nous réunir aujourd'hui en instance de repli alors qu'un mouvement social avait lieu dans le département le jour de la première convocation du CTSD. Comment voulez-vous, dans ces conditions que nous puissions travailler dans le respect et en toute confiance avec l'administration ?

Est-ce ainsi que vous concevez un dialogue social apaisé !

Le CTSD qui se réunit aujourd'hui a pour objet de connaître votre projet de répartition des moyens pour la rentrée 2015.

Les ajustements de DHG déjà annoncés par des chefs d'établissements aux élus des CA avant même la présentation des dotations initiales en CTSD n'ont pas été joints à la convocation ainsi que les autres documents que nous avons demandés. Nous n'avons pas reçu à ce jour les documents en format numérique exploitable (tableur et traitement de texte) ni en format papier comme nous vous le demandons depuis des années.

Nous sommes également très surpris de constater que des chefs d'établissements aient pu déjà convoquer des commissions permanentes et autres conseils pédagogiques sans que cette instance ne se soit tenue.

Concernant l'éducation prioritaire, sa nouvelle carte est bien en deçà de la réalité sociale de notre département. Les choix politiques consistant à partir d'une enveloppe budgétaire définis au niveau national au lieu de partir des situations réelles de terrain, nous entraînent dans une impasse qui nuit aux élèves et aux enseignants. Comment justifier le choix des sept collèges REP + ? Pourquoi un seul collège choisi sur Argenteuil ? Pourquoi un collège de Villiers le Bel ne rentre pas dans les critères ?

Vous nous annoncez 23 ETP de plus pour les REP + au titre de la pondération qui s'ajoutent aux 8 ETP de cette année. Est-ce à dire que les 5 nouveaux collèges bénéficieront d'une pondération supérieure ?

La dotation initiale départementale semble insuffisante au regard de la montée démographique dans les collèges et les lycées. Le nouveau classement des collèges semblent être un outil formidable pour assurer des reprises de moyens : seul 33 établissements voient leur H/E augmenter ce qui ne correspond même pas aux collèges de l'Éducation Prioritaire ! Les autres, tous les autres subissent des reprises de moyens, des fermetures de classe, certainement des mesures de carte scolaire car vos services assureront le remplissage des classes à leur maximum dans 60 d'entre eux !

Le sort des lycées n'est guère plus envieux : le H/E baisse lui aussi de 0.02 point et les IMP ne permettent pas de compenser les reprises de moyens.

Quant à la question des Indemnités pour Missions Particulières, elles ne font pas encore l'objet d'un décret qui ne sera présenté par la Ministre que le 11 février 2015 au Comité Technique Ministériel. Nous nous étonnons donc que certains chefs d'établissements soient déjà en train de réunir les équipes pédagogiques afin de répartir ses IMP. Quelles sont vos consignes passées auprès des chefs d'établissement à ce sujet ? Pour la FSU et ses syndicats, plusieurs points du projet de texte portant création d'une indemnité pour l'exercice de missions particulières sont inacceptables : la substitution de la décharge par une indemnité, l'absence de priorisation des missions (les missions indispensables à l'organisation des enseignements comme les missions de coordination des disciplines doivent inclure la gestion des laboratoires ou des cabinets de matériel), enfin l'échelle des taux indemnitaire (du quart de taux au triple taux) est aussi vaste que ridicule.

Alors que l'objectif politique affiché par le ministère était de rendre plus transparente l'attribution d'indemnités actuellement à la discrétion des chefs d'établissement, l'ensemble du projet et son architecture reviennent à leur donner des moyens de pression sur les enseignements disciplinaires, de caporalisation des professeurs, et entraînent des risques considérables d'inégalité entre établissements, incompatibles avec l'idée même du métier que porte la profession. Il faut donc que le Ministère revoit et l'architecture et le contenu de ce projet de décret indemnitaire. D'autre part, les autorités académiques et départementales, dès que les textes seront connus, auront une responsabilité pour garantir la transparence dans la répartition de ces indemnités dans les établissements, le respect des choix des équipes pédagogiques et de l'information en CA. La gestion de l'IFIC a, en effet, laissé des traces très lourdes dans les établissements.

Tout ce que l'on peut dire à cette date, c'est que dans notre département ces IMP viennent minorées les DHG et donc aggraver les conditions de travail des personnels.

Pour la FSU et ses syndicats, il est urgent que le Gouvernement prenne la mesure des moyens nécessaires à donner aux établissements pour permettre la mise en réussite de tous les élèves et redonner confiance dans l'École de la République et le Service Public d'Éducation.

Cela va de pair avec la reconnaissance à leur juste valeur des missions et des qualifications de l'ensemble des personnels du Service public d'Éducation dont le salaire réel, à cause de l'austérité et du dogme de réduction de la dépense publique, ne cesse de baisser du fait du gel du point d'indice, des augmentations successives de retenue pour pension et de l'absence de reconstruction des grilles indiciaires. Nos professions sont donc sous-payées au point de connaître un réel déclassement par rapport à d'autres, subissent une réelle crise de recrutement, et portent aussi de lourdes responsabilités, soit exactement les mêmes caractéristiques qui ont conduit le Ministère, selon ses propos, à revaloriser la prime des Recteurs, de 68%, qui peut désormais atteindre 37000 euros, soit le salaire annuel d'un PE ou d'un certifié au dernier échelon de la hors classe. On peut donc se demander ce qui empêche le Ministère de revaloriser également le salaire de l'ensemble de personnels....

L'anomalie, la vraie, est l'indécence des salaires des plus précaires de l'éducation nationale, c'est le niveau des salaires des personnels de catégorie C, des infirmières, des assistantes sociales, c'est la place de la rémunération des personnels enseignants dans les comparaisons internationales, c'est l'assèchement de la formation initiale et continue de tous les personnels, c'est la disparition des crédits de fonctionnement de tout ordre permettant au système de fonctionner.

Il est temps que le Gouvernement et la Ministre entendent enfin les véritables préoccupations des personnels, des jeunes et de leurs familles. La FSU et ses syndicats sont décidés dans la période qui s'ouvre à créer les conditions d'un vaste mouvement de mobilisation et d'action permettant au Service public d'Éducation d'être une véritable priorité nationale. Ils appellent à la grève dans l'Éducation nationale le 3 février.

Pour conclure, nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, que nous sommes profondément attachés au bon fonctionnement du Service Public d'Éducation et que nous agissons toujours dans le sens de son amélioration pour construire une École qui assure enfin la démocratisation, l'émancipation de tous les élèves en respectant l'intérêt des personnels.

Merci de votre attention.